



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP N°1 DU 5 JUILLET 2018

Monsieur le Président,

Le 19 juillet prochain, le premier premier de cordée de la Nation va daigner se mêler au bas peuple de Dordogne afin, d'une part, de choisir le visage de la nouvelle Marianne, figure incarnant la République française et ses valeurs (foulées au pied par les conséquences des politiques voulues par sa personne et mises en place par son gouvernement), et d'autre part, se rendre vraisemblablement à Eymet, afin d'y visiter de petites structures sur le thème des services publics en milieu rural !!

Si cette dernière annonce venait à être confirmée, avouez que ce serait une véritable gageure, pour ne pas dire un comble, en matière de méconnaissance des thèmes de la ruralité et des services publics !! Surtout qu'en même temps, la Direction Départementale des Finances Publiques propose au ministre de l'Action et des Comptes Publics de rayer la trésorerie de Saussignac de la carte au 1er janvier 2019...

Eymet, c'est une tranquille et paisible commune frontalière avec le département du Lot et Garonne, qui aurait pu constituer le lieu de la nouvelle trésorerie compétente lorsque le choix de privilégier Saussignac, Sigoulès ou Eymet se posa à l'un de vos prédécesseurs... mais elle ne fut pas retenue en dépit de la proposition du maire de l'accueillir au sein d'une maison des services publics, préférant excentrer son implantation, au regard des contours géographiques de son domaine de compétences, privilégiant sans doute la préservation de quelques intérêts particuliers locaux internes sur l'intérêt général et notamment celui des usagers du secteur.

Le « Christophe Rocancourt » de la politique vient donc faire œuvre de communication afin de, comme à l'accoutumée, faire prendre des vessies pour des lanternes à ses vassaux et sujets. Sans doute donnera-t-il la leçon sur la « nécessaire modernisation » de nos administrations, nos institutions, et le « pragmatisme » dont nous devons faire preuve, citoyens 2.0, quant à l'évolution de nos relations avec nos services publics, notamment grâce au développement de cette nouvelle pierre philosophale que constitue la dématérialisation.

En effet, si on veut éviter le **bore-out** de la **communauté**, il faut clairement **disrupter** et suivre le **pitch** du **chef** qui trace l'**amorçage** du **Minimum Viable Product** lors de ce **Demo Day**. Les **incubateurs** doivent nous permettre un **roll out** en **lightspeed**. Après l'ère du **Proof Of Concept**, c'est le temps de la **licorne nation**. Nos **amis** nous en seront éternellement reconnaissants. Le **Chief of Executive Officer** reste clairement notre **best business angel**. Avec lui, la France est **scalable** dans toute la **Valley**.

Pour tout vous dire, de cette France-là, nous n'avons pas hâte d'en être !! Car ce qui peut apparaître comme « moderne » à certains nous apparaît d'un archaïsme déconcertant tant l'humanité déniée à toutes ces formes organisationnelles est de nature à pourvoir iniquité, inégalité, conservatisme, corporatisme, injustice et souffrance.

Mais les communicants sont au pouvoir, leur rôle est celui de travestir la réalité, distordre les consciences et anesthésier les citoyens les persuadant, via diverses méthodes largement éprouvées, qu'ils n'ont de pouvoir que celui de laisser aux soi-disant « spécialistes » celui de gouverner dans le seul chemin possible. La force de cette armée de la communication, au service d'une minorité contre la majorité, aura été ce magistral coup de force constitué par ce renversement sémantique d'inversion des qualifications des politiques publiques. Ce qui est de l'ordre de la solidarité, de la justice, de la coopération, de la bienveillance apparaît comme étant rétrograde, archaïque, obsolète ; ce qui est de l'ordre de l'individualisme, de la compétition (au prix de la vie d'autres personnes), de l'égoïsme, apparaît comme pragmatique, naturel et moderne !! De l'art du retournement du stigmate par l'abus de la langue de bois masquant les rapports sociaux de classe !

Or, en matière de « modernisation », notre administration est à l'image de ses dirigeants politiques et administratifs. Ainsi, et dans le cadre de cette « modernisation » de la fonction publique, le gouvernement affiche sa volonté de modifier en profondeur les conditions du dialogue social de l'ensemble de la fonction publique, invoquant la définition « d'un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ».

Dans un groupe de travail intitulé « objectifs et pistes d'évolution sur les organismes consultatifs compétents en matière de questions individuelles », l'administration a présenté une transformation radicale de ces instances du dialogue social que sont les Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Le ministère de l'action et des comptes publics a présenté un nouveau modèle qui se traduit par une détérioration des droits des agents publics :

- la fin du paritarisme : les CAP ne seraient plus que des commissions consultatives ;
- la compétence des CAP en matière de mutation et de mobilité (y compris détachement, réintégration, mise en disponibilité...) serait supprimée. Les mouvements seraient organisés par la seule direction du ministère ;
- les CAP ne seraient plus consultées sur les promotions des agents.es (leur seraient soumis uniquement les critères généraux), ce qui accentuera le clientélisme et privera les élu.es du personnel de pointer les inégalités et les discriminations ;
- en matière disciplinaire, le gouvernement projette le transfert de sanctions du deuxième groupe vers le premier groupe, sanctions qui ne sont pas soumises à CAP (mutations d'office, abaissement d'échelon...).

En vidant les CAP de ces compétences, l'objectif est de s'attaquer aux garanties collectives. Les axes du projet sont explicites : « garantir et fluidifier les mobilités individuelles des agents », améliorer la « prise en compte de la valeur professionnelle pour la promotion et l'avancement », le tout sous couvert de « simplifier le fonctionnement des CAP ».

Pour la CGT, prôner une modernisation du dialogue social en dynamitant les règles des CAP est révélateur d'une offensive sans précédent contre le service public, contre le statut et les fonctionnaires eux-mêmes.

- La CGT refuse ce projet dangereux pour nos droits et garanties, et rappelle l'utilité de cette instance qui jalonne notre carrière ;
- Les CAP restent un moyen pour les agent.es, par le biais de leurs représentant.es, de bénéficier d'un recours et de veiller au respect de leurs droits ;
- Les CAP permettent de veiller à l'égalité de traitement entre agents et garantissent une meilleure transparence pour les mutations et promotions ;
- Les CAP permettent de ne pas laisser seul chaque agent face à son directeur, à son employeur.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les représentants CGT sont déterminés à défendre les droits et garanties des agents publics en général et de ceux de la DGFIP en particulier.

Car face aux incessantes contre-réformes et restructurations que nous subissons depuis de nombreuses années, le rôle des CAP est primordial. Les CAP sont un outil indispensable, dont les prérogatives des élu.es demandent à être renforcées et non réduites, pour défendre les droits des agents.

Aujourd'hui, nous siégeons à une CAP qui pourraient nous laisser croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles... mais nous ne sommes pas candides à ce point. Certes, l'ensemble des inspecteurs et inspectrices ayant formulés des vœux obtiennent leur premier choix, et nous nous en félicitons. Cependant, les enjeux des mouvements de mutation dépassent ce cadre.

Ainsi, à l'issue du mouvement, dans un contexte de tension très vive sur les effectifs des catégories C et B, quatre postes d'agents de catégorie A restent vacants. Les agents ALD vont donc combler les vacances des postes non pourvus au mouvement national alors qu'ils auraient été particulièrement précieux dans les services en difficulté, afin d'apporter un souffle d'air frais aux collègues en souffrance. Et nous ne parlons pas de celles et ceux qui, affectés sur les RAN et les missions/structures, auront à palier les conséquences des vacances de poste des agents et contrôleurs, voire de leurs supérieurs hiérarchiques.

Vendredi dernier, vous deviez réunir votre état-major dans l'optique de l'informer des annonces de notre directeur général, qui avait lui-même convié les directeurs locaux quelques jours auparavant, afin de les informer de la feuille de route qu'allait suivre notre administration en matière de restructurations, notamment. Bien évidemment, ce type d'annonce n'est pas sans faire écho au niveau de l'emploi public statutaire attendu pour faire face à nos missions, aux « évolutions » des modes d'organisation de notre administration, aux grands principes de la fonction publique portés par ses agents : la neutralité, l'égalité de traitement, la continuité de service et l'adaptabilité.

Quotidiennement, et malgré les injonctions prescrites par nos hiérarchies qui s'assoient sur ces principes, les agents des services publics et ceux de notre DGFIP en particulier, travaillent dans la souffrance, cherchant sans relâche à s'adapter pour rendre le meilleur des services publics possible. Malgré le nombre incalculable de bâtons qu'on leur met dans les roues, ils n'obtiennent, en guise de remerciements, que gel du point d'indice, diminution du nombre de promotions, baisse des garanties accordées suites à restructurations, etc. Or, ils peuvent être très fiers du travail rendu. Ce ne peut être le cas de notre chaîne hiérarchique qui met à mal, complaisamment, et sous le sceau de la loyauté au souverain, les valeurs fondamentales du service public, et plus généralement celles de la République.